
Nombre de membres

Séance du jeudi 04 juillet 2024

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 28 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Sébastien

Présents : 11

CHARRUYER

Votants: 11

Sont présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Représentés:

Excuses: Magali PEZOUS, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS

Absents:

Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Ouverture de séance :20h30

Nomination du secrétaire de séance : Didier DEMBLANS

Approbation du procès-verbal de la séance du 16/05/2024 à l'unanimité

M. Le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

-Demande d'aide sociale

-Redevance d'occupation du domaine public

1-Validation du maitre d'œuvre pour les travaux de l'épicerie

Monsieur le Maire rappelle que la commission épicerie avait jugé indispensable de prévoir la création d'une terrasse extérieure à l'arrière de l'épicerie avec vue sur la place du lavoir afin de renforcer l'attractivité de la partie conviviale.

La commission travaux a décidé d'y inclure l'isolation par l'extérieur de la façade Nord de l'épicerie et du logement afin de renforcer la performance énergétique du bâtiment et d'agrémenter cette façade. Un programme d'investissement de 100 000 € a été intégré au budget 2024.

Afin de s'assurer de la bonne conception et exécution de l'opération, la commission a décidé d'être accompagné par un architecte. Une consultation restreinte a été réalisée. Sur 5 cabinet consultés, 2 ont répondu :

-Diaz à Giroussens

-Paola Mastrolorenzo associé à un BE structure

Après analyse des offres, il semble opportun de réaliser une étude de structure au regard du positionnement de cette terrasse vis-à-vis du ruisseau.

M. le Maire propose de retenir le groupement Paola Mastrolorenzo/ BET-S pour un montant de 13 600 € HT soit 16 320 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du groupement Paola Mastrolorenzo/BET-S pour l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux de l'épicerie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

2-Validation du maitre d'œuvre pour l'aménagement de la Route du Pastel et de la rue de la forge

Monsieur le Maire rappelle les orientations du plan guide. Il indique les raisons de sécurité notamment qui ont conduit la commune à intégrer cet aménagement dans le cadre de l'opération cœur de village. Il indique que le plan guide a été complété par une étude du CAUE.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée début juin 2024. 4 offres ont été réceptionnées sur les bases du cahier des charges que nous avons établi.

La commission aménagement s'est réunie le 26 juin afin d'analyser les offres.

Le Bureau d'études Papyrus est à la deuxième place en notation de prix et en 3ème en matière de mémoire technique. Le cumul des deux notes place l'entreprise en 1ère place avec 87 points sur 100.

	ecr environnement/toponymy	papyrus	cet infra/ 1% paysage	OPALE
prix	31,67	58,06	34,39	60,00
mémoire technique	36,00	29,00	30,00	25,00
total	67,67	87,06	64,39	85,00
classement	3	1	4	2

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise la mieux disante est proposée pour la réalisation de cette mission.

Le montant de la mission est estimé à 3,72% du montant des travaux soit 37 200 HT ,44 640 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise Papyrus pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'Œuvre.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

3- Validation l'entreprise pour les travaux de la liaison piétonne du ruisseau

Monsieur le Maire rappelle que la création de la liaison piétonne entre la place du lavoir et le cimetière via l'épicerie a fait l'objet d'une demande de subvention en janvier 2024. Le programme d'investissement est prévu au budget prévisionnel 2024. Deux entreprises ont répondu aux sollicitations de la commune :

-Rivières TP (29419,75 € HT)

-Créa TP (28630 € HT)

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise Créa TP est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 28630 € HT soit 34356 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise Créa TP pour la réalisation des travaux de la liaison piétonne du ruisseau.

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

4- Validation de l'entreprise pour la création du city stade

Suite aux visites de city stade, réalisées avec le CIJ, la commune a consulté 4 entreprises sur la base d'une conception permettant de satisfaire aux objectifs de bon fonctionnement et d'intégration (grillage, structure métal, dalle en béton poreux, gazon synthétique).



Vu le montant des travaux les options prévues sont abandonnées (piste extérieur, mini basket)

Monsieur le Maire informe le Conseil, après avis de la commission aménagement et travaux, que l'entreprise SAE tennis d'aquitaine est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 73 305 € HT soit 87 966 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise SAE tennis d'aquitaine pour la création du city stade.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

5- Demande de subvention Région et Département pour la création du city stade

Vu la délibération n°2024_09 du 27 février 2024, portant demande de subvention pour la création d'un city stade,

Dans le cadre du projet du City stade en collaboration avec le CIJ de Parisot Peyrole,

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel. La demande de DETR a été réalisée en début d'année. Il s'agit de rectifier le montant demandé à la région et demander une subvention au Département en fonction du dernier devis actualisé de l'entreprise SAE tennis d'Aquitaine

Subventions à solliciter :

	Montant subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Etat DETR	54 517 €	30%	16 355,10 €
Région Fond Régional d'Intervention	73 305 €	30%	21 991.5 €
Agence Nationale du Sport	73 305 €	20%	14 661 €
Commune de Parisot			20 297.40 €
Autofinancement			

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté.
- MANDATE Monsieur le Maire pour adresser les dossiers de demande de subvention

6-Tarifs de location de l'espace co-working

La délibération est retirée. Le tarif sera défini lorsque nous aurons des propositions concrètes. En attendant, la salle pourra être utilisée par les associations.

7-Redevance d'occupation du domaine public

La commune est sollicitée pour la venue d'une coiffeuse itinérante. Cette personne exerce sur plusieurs commune (Salvagnac, Montgaillard) et souhaite proposer ses services aux Parisotaines et Parisotains.

Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif de 25 € / mois comme pour le pizzaiolo après une période de 2 mois (vacances d'été)

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la venue de la coiffeuse et la redevance d'occupation du domaine public tel que présentée.

8-Demande d'Aide Sociale

Une femme isolée avec une petite fille de 2 ans accompagnée par les services du département a sollicité une aide sociale concernant le paiement de factures d'électricité.

Elle habite dans les logements des Maisons Claires dans un logement T2 de 60m². Ces factures avoisinent les 200 € par mois. Cette surconsommation a fait l'objet d'un changement de chauffe-eau par Maisons Claires, mais le problème persiste. Vue la forte consommation, ses ressources ne lui permettent pas de payer la totalité de ses factures. EDF a limité sa fourniture d'électricité en juin. Afin de rétablir la puissance, elle a besoin de rembourser 468 € à EDF.

Nous avons demandé une intervention technique pour résorber le problème de surconsommation à EDF et Maisons Claires. Les services du département nous sollicitent à hauteur de 400 €. Les impayés qui s'élèvent à plus de 1700 € seront pris en charge en partie par le département et le solde bénéficiera d'un étalement.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la demande d'aide de 400 € telle que présentée.

Questions diverses :

-Bassin de rétention

Suite à la mise en demeure de la préfecture sur la régularisation de la capacité du bassin de rétention des eaux pluviales, une proposition d'aménagement a été transmise à la DDT pour validation. Le projet consiste à réutiliser une partie d'un fossé existant (150m³).

Cette portion assurait une liaison entre deux fossés, mais elle n'avait pas de nécessité hydraulique fonctionnelle (pas de drainage entrant, pas d'évacuation des eaux des voies adjacentes...)

La proposition d'aménagement du fossé qui permet de tamponner les eaux pluviales des lots 5 à 10 et de la surverse du bassin de rétention primaire.



Après validation de la DDT, nous demanderons des devis.

-Eglise

Nous avons rencontré le nouvel Archevêque d'Albi, pour lui présenter le contexte du projet. Il nous conseille de réorienter notre projet. Il est proposé de rechercher un accompagnement pour réfléchir à un nouveau projet.

-Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Le président de la CAGG est mis en examen pour soupçons de trafic d'influence, prise illégale d'intérêt et déclarations mensongères dans une affaire de vente de terrains publics.

La seule information en dehors de celles provenant de la presse est que l'avocat de la communauté d'agglomération interrogé sur l'exercice de la présidence de M. Salvador est qu'il n'est pas empêché d'exercer avec cependant plusieurs contraintes d'organisation.

En juin, nous avons été sollicités par la commune de Graulhet pour intégrer une étude préalable pour créer une nouvelle communauté de communes.

Nous avons décliné, nous ne sommes pas favorables à participer à cette étude sans que notre chef-lieu de bassin vie soit intégré (Lisle sur Tarn). La cohérence territoriale nous semble fondamentale pour être crédible.

-Vente ancienne propriété QUARCY

L'agence immobilière mandatée par M. Jacquemet nous a transmis ses estimations. Nous souhaitons la rencontrer pour mieux apprécier le contenu des estimations :

Le garage avec terrain attenant (cadastré : AA 30) : 19 000€

La maison sise 2 chemin de la Mouline (cadastrée : AA 44) : 399 000€

La maison sise 2 chemin de la Mouline (cadastrée : AA 44) et le terrain attenant (cadastré AA 43) : 499 000€

Rencontre avec l'agent immobilier à programmer.

-Elections des députés (planning)

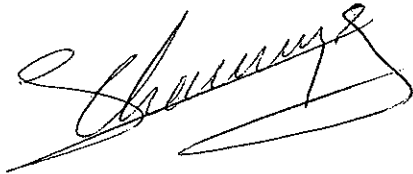
-Petit journal édition vers le 14 juillet.

-Dimanche 14 juillet à 11h.

-Date du prochain conseil jeudi 5 septembre

Fin de séance : 22h30

Le Maire
Sébastien CHARRUYER



La secrétaire de séance
Magali PEZOUS

